



MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-VALCARTIER
PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du conseil municipal local tenue le **lundi 2 août 2021** au Centre communautaire de Saint-Gabriel-de-Valcartier conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec.

Sont présents :

Maire: Brent Montgomery
Conseillers : Maureen Bédard
Raymond Bureau
Shelley MacDougall
Dorothy Noël

Absences : David Hogan
Thomas Lavallee

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Brent Montgomery.

Également présents :
Directrice générale et
secrétaire-trésorière : Heidi Lafrance
Inspecteur municipal : Stacy Gagné
Contremaître aux Travaux publics : Dany Laberge

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, M. le Maire déclare l'ouverture de la séance.

À 18 h 30 s'est tenue une consultation publique concernant les points suivants :

6.1 Adoption du règlement no 243 modifiant le règlement de zonage no 148 sur les dispositions particulières des piscines résidentielles

11.5 Deuxième projet de résolution : Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) – 2355, boulevard Valcartier – Vallée Jeunesse

Le procès-verbal de cette séance fait partie intégrante du présent procès-verbal.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01-08-21

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Shelley MacDougall

APPUYÉ PAR le conseiller Raymond Bureau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter l'ordre du jour tel que rédigé ci-dessous. Aucun sujet n'est ajouté.

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption des procès-verbaux**
 - 3.1. Séance ordinaire du 6 juillet 2021
- 4. Période de questions**
- 5. Correspondance générale et affaires se rapportant aux séances précédentes**
- 6. Avis de motion et règlements**
 - 6.1. Adoption du règlement no 243 modifiant le règlement de zonage no 148 sur les dispositions particulières des piscines résidentielles
- 7. Administration**

7.1. Élections municipales 2021 – Grandes étapes de l'événement

8. Finances

8.1. Comptes fournisseurs pour juillet 2021

9. Sécurité publique

9.1. Rapport d'activités de la CAUCA pour juillet 2021

10. Travaux publics et hygiène du milieu

10.1. Rapport du responsable du Service des travaux publics

10.2. Octroi du contrat pour des travaux de voirie municipale

11. Urbanisme et environnement

11.1. Rapport des permis délivrés pour juillet 2021

11.2. Rapport de l'inspecteur municipal

11.3. Dérogation mineure – lot 5 564 003

11.4. Dérogation mineure – lot 2 196 476

11.5. Deuxième projet de résolution : Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) – 2355, boulevard Valcartier – Vallée Jeunesse

12. Loisirs, culture et vie communautaire

12.1. Rapport de la directrice du Service des sports et loisirs

13. MRC et dossiers régionaux

14. Affaires diverses

15. Levée de la séance

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

02-08-21

3.1 Séance ordinaire du 6 juillet 2021

Les membres du conseil ont reçu, dans les délais fixés par la loi, le procès-verbal de ladite séance; la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

APPUYÉ PAR la conseillère Dorothy Noël

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter et de signer le procès-verbal du 6 juillet 2021.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à l'article 150 du *Code municipal du Québec*, cette séance du conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil.

Le maire Brent Montgomery invite les citoyens présents à poser des questions sur les sujets qui les intéressent.

5. CORRESPONDANCE GÉNÉRALE ET AFFAIRES SE RAPPORTANT AUX SÉANCES PRÉCÉDENTES

Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023 :

Afin de favoriser la relance de l'économie, les gouvernements du Québec et du Canada ont pris la décision d'octroyer un soutien financier dans le cadre du Programme TECQ. La Municipalité recevra un montant additionnel de 340 688 \$.

6. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

03-08-21

6.1 Adoption du règlement no 243 modifiant le règlement de zonage no 148 sur les dispositions particulières des piscines résidentielles

Une consultation publique concernant le règlement no 243 modifiant le règlement de zonage no 148 sur les dispositions particulières des piscines résidentielles a précédé la séance du conseil régulière à 18 h 30. Le Maire Brent Montgomery a souhaité la bienvenue aux personnes présentes et a ensuite invité l'inspecteur municipal, M. Stacy Gagné, à présenter le règlement.

Étaient présents :

Le Maire Brent Montgomery et les conseillers suivants :

Maureen Bédard
Raymond Bureau
Shelley MacDougall
Dorothy Noël

Ainsi que 2 résidants de la Municipalité.

Considérant qu'un avis de motion de ce règlement a été préalablement donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 6 juillet 2021 ;

Considérant qu'un projet de règlement no 243 modifiant le règlement de zonage no 148 sur les dispositions particulières des piscines résidentielles a été déposé à la séance ordinaire du Conseil tenue le 6 juillet 2021;

Considérant qu'une consultation publique concernant ce règlement s'est tenue le 2 août 2021;

Considérant qu'une copie du règlement no 243 a été remise aux membres du Conseil au plus tard 72 heures avant la séance d'adoption du présent projet de règlement et que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement ;

Considérant que la secrétaire-trésorière mentionne l'objet dudit projet de règlement et sa portée, séance tenante; modification sur les dispositions particulières des piscines résidentielles à la suite du décret 662-2021 modifiant la sécurité sur les piscines résidentielles.

Considérant que des copies du règlement étaient à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

APPUYÉ PAR la conseillère Shelley MacDougall

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le règlement no 243 modifiant le règlement de zonage no 148 sur les dispositions particulières des piscines résidentielles.

7. ADMINISTRATION

7.1 Élections municipales 2021 – Grandes étapes de l'événement

Dates importantes :

Août	Information aux électeurs concernant le processus électoral publié dans le journal municipal L'Indispensable.
17 septembre au 1 ^{er} octobre	Période de déclaration des candidatures; si plus d'un candidat se présente pour un même siège le processus électoral se poursuit.
1 ^{er} octobre	Proclamation des candidats élus sans opposition
4 au 8 octobre	Rencontre des candidats avec la Présidente d'élection, remise des listes électorales et documents d'information sur le processus électoral.
21 et 22 octobre	Période de révision
31 octobre	Vote par anticipation de 9h30 à 20h

7 novembre	Jour du scrutin de 9h30h à 20h
------------	--------------------------------

8. FINANCES

04-08-21

8.1 Comptes fournisseurs pour le mois de juillet 2021

ATTENDU QUE la secrétaire-trésorière a déposé, pour approbation par les membres du conseil, la liste des comptes à payer du mois de juillet 2021;

ATTENDU QUE les élus ont eu l'occasion de poser leurs questions;

ATTENDU QUE les crédits budgétaires nécessaires pour couvrir les dépenses du mois sont disponibles, tel que certifié par la secrétaire-trésorière;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Shelley MacDougall

APPUYÉ PAR la conseillère Dorothy Noël

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter la liste des comptes à payer du mois de juillet 2021 totalisant la somme de 160 259,39 \$, laquelle est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

9.1 Rapport d'activités de la CAUCA pour juillet 2021

Un total de 15 appels a été reçu pendant le mois de juillet 2021 :

8	Médical
1	Accident
0	Alarme incendie
0	Fausse alarme
5	Divers
1	Travaux publics – urgence

10. TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

10.1 Rapport du contremaître du Service des travaux publics – M. Dany Laberge

M. Dany Laberge fait un rapport verbal des activités du Service des travaux publics.

05-08-21

10.2 Octroi du contrat pour des travaux de voirie municipale

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres public sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) pour des travaux de voirie municipale sur le chemin Murphy, Place Leduc et le chemin Redmond;

ATTENDU QUE six soumissions ont été reçues au plus tard le 14 juillet 2021 et ouvertes à 15 h 05 le même jour par la directrice générale, Heidi Lafrance, en présence du Maire Brent Montgomery, de Mme Carolyn McCarthy, adjointe administrative, M. Dany Laberge, contremaître au service des travaux publics et de représentants de trois compagnies ayant déposé une soumission;

Les résultats sont les suivants:

ENTREPRENEUR	Taxes exclues	Taxes incluses
Entreprises P.E.B. Ltée.	118 599,50	136 359,78
Pavage U.C.P. inc.	129 256,90	148 613,12
P.E. Pageau inc.	134 271,00	154 378,08
Construction & Pavage Portneuf inc.	138 292,86	159 002,21
Pavage F & F inc.	164 068,50	188 637,76

Construction B.M.L.	166 848,00	191 833,49
---------------------	------------	------------

ATTENDU QUE la plus basse soumission a été jugée conforme aux documents d'appel d'offres;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raymond Bureau

APPUYÉ PAR la conseillère Shelley MacDougall

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'octroyer le contrat pour des travaux de voirie municipale sur le chemin Murphy, Place Leduc et le chemin Redmond aux Entreprises P.E.B. Itée au montant de 118 599,50 \$ taxes non incluses.

11. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

11.1 Rapport des permis délivrés pour le mois de juillet 2021

Un total de 19 permis a été délivré pour le mois de juillet 2021 :

2	Nouvelle résidence
1	Agrandissement résidentiel
1	Rénovation
6	Bâtiment complémentaire
1	Démolition/déplacement
2	Piscine
4	Installation septique
2	Puits

11.2 Rapport de l'Inspecteur municipal – Stacy Gagné

M. Stacy Gagné fait un rapport verbal des activités du Service de l'urbanisme.

11.3 Dérogation mineure – lot 5 564 003

Cette dérogation mineure consiste à confirmer la délivrance d'un permis de construction où l'accès de la résidence se ferait par un chemin déjà existant traversant une propriété (lot 6 105 365) et pour autoriser l'inclinaison de la résidence à 180 degrés par rapport à la rue alors que la réglementation permet une inclinaison maximale de 30 degrés.

ATTENDU QUE la volonté des élus est d'éviter l'ouverture de nouvelles rues privées;

ATTENDU QUE la future résidence ne serait pas la seule sur le chemin privé s'il advenait à être autorisée;

ATTENDU QU'il ne s'agit pas d'une rue privée autorisée par la municipalité;

ATTENDU QU'aucune servitude de passage notarié n'a été faite pour autoriser l'accès sur le lot voisin numéro 6 105 365;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Shelley MacDougall

APPUYÉ PAR la conseillère Dorothy Noël

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De refuser la demande de dérogation mineure pour le lot 5 564 003 du cadastre officiel de Saint-Gabriel-de-Valcartier pour la délivrance d'un permis de construction où l'accès de la résidence se ferait par un chemin déjà existant traversant une propriété (lot 6 105 365) et pour autoriser l'inclinaison de la résidence à 180 degrés par rapport à la rue, et ce, selon la recommandation du CCU.

11.4 Dérogation mineure – lot 2 196 476

Ce sujet sera discuté à une séance ultérieure étant donné qu'il manque des documents au dossier pour que les membres du Comité consultatif d'urbanisme puissent l'étudier et donner leur recommandation aux élus.

07-08-21

11.5 Deuxième projet de résolution : Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) – 2355, boulevard Valcartier – Vallée Jeunesse :

Une consultation publique concernant une demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) avec conditions a précédé la séance du conseil régulière à 18 h 30. Le Maire Brent Montgomery a souhaité la bienvenue aux personnes présentes et a ensuite invité l'inspecteur municipal, M. Stacy Gagné, a présenté la demande.

Étaient présents :

Le Maire Brent Montgomery et les conseillers suivants :

Maureen Bédard

Raymond Bureau

Shelley MacDougall

Dorothy Noël

M. Simon Marcotte et M. Patrice Marcoux, représentant pour Vallée Jeunesse.

Ainsi que 2 résidants de la Municipalité.

La demande consiste à autoriser sur le lot 4 704 969 (2355, boul. Valcartier) l'implantation de 4 dômes, 6 mini-chalets et d'un bloc sanitaire pour desservir les futures installations et autres utilisateurs actuels.

Après la présentation du projet, aucune question n'a été soulevée concernant l'application des conditions.

Les membres du conseil ont examiné la requête et par conséquent, le deuxième projet de résolution suivant fut adopté :

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le règlement sur les Projets particuliers numéro 153 le 21 novembre 2007 ;

ATTENDU QUE le Règlement numéro 153 peut être modifié conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de projet particulier pour le lot 4 704 969 de Vallée Jeunesse par procuration des Frères Maristes;

ATTENDU QUE la demande vise à combler la perte des unités d'hébergement d'un de leur chalet en raison de la mérule pleureuse;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme de Saint-Gabriel-de-Valcartier suite à l'analyse du dossier recommande le projet au conseil sans modification;

ATTENDU QUE ce règlement a été soumis à la consultation prévue à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1);

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

APPUYÉ PAR la conseillère Dorothy Noël

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le deuxième projet de résolution soit adopté selon les dispositions ci-dessous mentionnées :

1. Territoire d'application

La présente résolution s'applique au lot 4 704 969 du cadastre du Québec situé dans la zone P-3.

2. Autorisation usage

Malgré le règlement de zonage en vigueur, sont autorisés sur le lot identifié au paragraphe 1, les usages de location de mini-chalets et de dômes avec installation d'un bloc sanitaire pour desservir les usagers de la propriété.

3. Conditions

- a) Un maximum de 4 dômes, de 6 mini-chalets et d'un bloc sanitaire sont autorisés;
- b) Implantation des bâtiments :
 - a. Les futures installations devront être installées telles que le plan remis au conseil lors de la demande;
 - b. Aucun bâtiment ne devra se trouver dans la bande riveraine;
 - c. Les bâtiments n'auront pas l'obligation de respecter les 30 degrés d'inclinaison par rapport à la rue comme demandé dans le règlement de zonage;
 - d. Les bâtiments ne devront pas être visibles de la rue;
 - e. Des arbres devront être plantés tout autour des bâtiments pour créer de l'intimité et densifier le couvert végétal;
- c) Dômes:
 - a. Concept d'habitation 4 saisons comprenant une structure métallique recouverte de toile et/ou de plastique transparent;
 - b. Les dômes auront un maximum de 20 pieds de diamètre;
 - c. Ils seront isolés pour utilisation 4 saisons;
 - d. Traitement ignifuge sur l'ensemble du revêtement extérieur;
 - e. Possède des commodités pour la location;
- d) Mini-chalets :
 - a. Superficie de 12X16 pieds (intérieur) avec toiture 2 versant cathédrale;
 - b. Un étage;
 - c. Isolés pour utilisation 4 saisons;
 - d. Finition en bois naturel;
 - e. Un maximum de 6 personnes par chalets;
- e) Bloc sanitaire :
 - a. Implantation maximale au sol de 761.86 pieds²;
 - b. Revêtement extérieur en bois et en Canexel;
- f) Vallée Jeunesse devra avoir en sa possession tous les certificats d'autorisation nécessaire du ministère de l'Environnement pour l'installation septique et le puits qui desservira le bloc sanitaire.
- g) Les infrastructures devront être accessibles en tout temps par le Service de sécurité incendie et tout autre service (ambulance, policier, etc.);
- h) Une signalisation directionnelle claire devra être installée sur la propriété pour faciliter une intervention rapide sur le site.

12. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

12.1 Rapport de la directrice du Service des sports et loisirs – Mme Pamala Laberge

Mme Laberge a déposé son rapport à la directrice générale avant la séance tenante. En voici un résumé :

Tournoi de golf municipal :

Le tournoi de golf municipal annuel se tiendra au Centre Castor le 12 septembre 2021.

13. MRC ET DOSSIERS RÉGIONAUX

Le maire Brent Montgomery informe les membres du conseil que le conseil des maires de la MRC a fait relâche pour le mois de juillet.

La prochaine séance du conseil des maires se tiendra le 25 août 2021 à 19h.

14. AFFAIRES DIVERSES

Aucun élément n'a été traité ce mois-ci.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, le maire déclare la séance levée à 20 h 25.

Brent Montgomery
Maire

Heidi Lafrance
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

Je, Brent Montgomery, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de la l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.